

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la médiathèque à Lezoux après convocations légales en date du 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTEEtaient représentés (procuration) :

- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mme EXBRAYAT Sylvie donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : Mme GRANET Elyane, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René et Mme GROUIEC Isabelle

VOTE : **En exercice : 35** **Présents : 27** **Représentés : 4** **Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : demande de subventions pour une mission d'assistance a maitrise d'ouvrage relative au mode de gestion du service public d'assainissement collectif entre dore et allier

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE
A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AU MODE DE GESTION DU
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE DORE
ET ALLIER**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du 3 juin 2025 du Conseil Communautaire de la CCEDA, approuvant la prise de compétence « Assainissement Collectif » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20251791 du 21 Octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) et intégrant la compétence « Assainissement Collectif » au titre des compétences facultatives pour la conduite d'actions
- Vu la délibération n°20251104_12 du 4 novembre 2025 de la CCEDA définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence Assainissement Collectif sur les communes de Bort l'Etang, Joze, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel et Saint-Jean d'Heurs ;
- Considérant l'étude pour le transfert de la compétence Assainissement Collectif menée en 2024 par le cabinet IRH, en particulier les conclusions relatives aux scénarii de transfert dans les conditions réglementaires qui étaient alors en vigueur ;
- Considérant le mode de gouvernance qui a été adopté par la CCEDA pour assurer la continuité de l'exercice de la compétence « Assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2026 et considérant les changements d'orientations en matière de politique d'assainissement compte-tenu du contexte législatif en 2026 ;
- Considérant les conventions de gestion transitoires contractées auprès des services qui assuraient en tout ou partie les missions d'exploitation en régie avant le 1^{er} janvier 2026, pour une durée de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- Considérant la possibilité de prolonger les actuels contrats de délégation de service public, établis avec la SPL SEMERAP, jusqu'à cette même échéance du 31 décembre 2027 en vue d'un potentiel regroupement ;
- Considérant la nécessité de mettre en place un mode unique de gestion des services, afin d'uniformiser les conditions d'exploitation et de faire converger les tarifs des redevances vers un prix-cible pour un même service rendu aux usagers ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'anticiper le lancement de cette étude sur les modes de gestion compte-tenu des délais d'exécution et des échéances à venir ;
- Considérant le coût de ladite étude estimé entre 57 000 € HT et 69 400 € HT selon le scénario qui sera retenu à l'issue de la tranche ferme ;
- Considérant que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne octroient des subventions pour études diagnostiques et stratégiques des services publics d'assainissement collectif ;
- Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie en date du 02/02/2026 ;

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant pour l'étude sur les modes de gestion du service public d'assainissement Entre Dore et Allier :

RESSOURCES				
Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Agence de l'eau Loire-Bretagne	69 400	Subvention	50%	34 700
Conseil Départemental 63	69 400	Subvention	30%	20 820
Total des ressources externes				55 520
Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				13 880
Total des ressources				69 400

- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à lancer la consultation auprès des bureaux d'études spécialisés dans les conditions fixées par le Code de la Commande Publique ;
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à déposer toutes demandes de subventions auprès des partenaires financiers ;
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer le marché d'étude à l'issue des analyses des offres des candidats, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ladite étude ;
- **DE CHARGER** la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 février 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Vice-Président

